INFORMATION AUX PARENTS

Rappel de la procédure d'inscription mise en place pour la reprise des cours au lycée à partir du 2 JUIN (instaurée dès le 25 MAI)

1. **La procédure d'inscription a été précisée :**

- ⇨ Les responsables légaux pour les élèves mineurs ou les élèves majeurs eux-mêmes s'inscrivent sur une messagerie dédiée (une par niveau).
- ⇨ Une fois inscrit l'élève reçoit un appel téléphonique de la vie scolaire pour lui indiquer son emploi du temps (deux séquences par semaine).
- ⇨ Un courrier du Proviseur est transmis par pronote pour préciser les modalités d'accueil.
- ⇨ A son arrivée au lycée, l'élève attendu, reçoit une convocation avec son emploi du temps.
- ⇨ Les cours sont répartis selon les contraintes horaires, ne correspondent pas forcément à l'emploi du temps habituel.

2. **Un message a été transmis à tous les parents concernant la repr**ise, une information sur Pronote, deux SMS et une information sur le site du lycée

L'équipe de direction